EB-PRÉVENTION
Formation - Audit - Conseil

PROGRAMME DE FORMATION
Citoyen Sauveteur

Décret 2021-469 du 19-4-2021 : JO 20
La loi 2020-840 du 3 juillet 2020 a inséré dans le Code du travail un nouvel article L 1237-9-1 disposant que les salariés bénéficient, avant leur départ à la retraite, d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent.
(cf articles D 1237-2-2 et D 1237-2-3 du Code du travail, entrés en vigueur le 21 avril 2021)

Public et pré-requis

- Tout public
- Groupe de 3 à 6 pers
- Pas de pré-requis

Pour les **personnes en situation de handicap**, nous nous tenons à votre disposition pour étudier la possibilité de mettre en œuvre l'ensemble des aménagements personnalisés nécessaires à la réalisation de la prestation.

Durée

1/2 journée soit 3,5 heures

Lieu

- Intra entreprise :
dans vos locaux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Études de cas
- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Ateliers d'apprentissage
- Mises en situation
- 1 lot de mannequins
- 1 lot de peaux de visages ind.
- 1 défibrillateur de formation
- Matériel de simulation
- Produits d'entretien
- Formation dispensée en français

Intervenant

- Formateur en SST

Objectif

Assurer leur propre sécurité, celle de la victime ou de toute autre personne et transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention ;
Réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée ;
Réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe.

Contenu

- Le rôle du secouriste
- La protection
- L'examen de la victime
- L'alerte

Secourir

- La victime saigne abondamment
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas

Validation

Une attestation de formation est délivrée à chaque participant ayant participé activement à l'intégralité de la formation.